

RÈGLEMENT RCA19 210003

AVIS est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 4 juin 2019, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA19 210003

Règlement autorisant un emprunt de 2 070 000 \$ pour le financement des travaux de rénovation des bâtiments de l'arrondissement de Verdun

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 3 juillet 2019.

QUE copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée situé au 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 18 juillet 2019

La secrétaire d'arrondissement par intérim,

Diane Garand